

Ban Ki-moon persiste et signe en se permettant d'insulter frontalement, une nouvelle fois, le peuple marocain et ses représentants. Dans un communiqué, d'une très rare virulence, publié par le service de presse de l'ONU, à l'issue de la rencontre, lundi 14 mars à New York, entre le Secrétaire Général et Salaheddine Mezouar, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, on découvre avec stupéfaction que Ban Ki-moon, confirme, après avoir pris note du « malentendu », que l'utilisation du terme « occupation » est liée à sa « réaction personnelle aux conditions humanitaires déplorables auxquelles font face, depuis trop longtemps, les réfugiés sahraouis dans les camps ».

Comme souligné dans une précédente [Tribune](#), l'utilisation du terme « occupation » dans le cas du Sahara, confirmée malheureusement pour la troisième fois consécutive, par le service de presse de l'ONU, est contraire au Droit International. Le terme utilisé fait référence à un statut juridique spécifique, qui n'a rien à avoir avec une situation humanitaire. En effet, l'affirmation de toute occupation est régie par la Charte des Nations Unies et la branche du Droit connue sous le nom de « *jus ad bellum* ». Ce qui n'est absolument pas le cas du Sahara, qui est considéré par l'ONU comme un « territoire non-autonome » et non comme un « territoire occupé ». Le dangereux glissement de langage du Secrétaire Général est donc délibéré et assumé.

Plus grave encore, au lieu de tenter d'apaiser les tensions avec le Maroc et de s'expliquer sur son parti pris et sa collusion avec les thèses du Polisario et de l'Algérie, Ban Ki-moon exprime à l'égard du Maroc, lors de son entrevue avec Salaheddine Mezouar, sa « déception » et sa « colère » face aux réactions, pourtant légitimes, du gouvernement et du Peuple marocain, exprimées notamment lors de la manifestation d'envergure du dimanche 13 mars. Il a également eu le culot d' « exiger des clarifications suite à la présence de nombreux membres du gouvernement en tête de la manifestation ». Le Secrétaire Général a, de plus, interpellé le Ministre des Affaires Etrangères en lui demandant de « s'assurer que l'ONU jouit, au Maroc, du respect qui lui est dû ». Ban Ki-moon, haut fonctionnaire onusien élu pour un mandat déterminé et chargé d'une mission spécifique par le Conseil de Sécurité, souhaite, de fait créer, un amalgame entre le système des Nations Unies, dont le Maroc est membre à part entière, et sa personne.





Il affirme, par ailleurs, que les objectifs de sa « tournée régionale » ont été « détournés par les manifestants et leurs sponsors ». Ban Ki-moon a, par la suite, tenu à rappeler qu'il a, lors de ce déplacement, « pleinement adhéré au mandat » qui lui a été accordé par le Conseil de sécurité. Le Secrétaire Général, conclut enfin ses propos, en rappelant qu'il avait appelé en novembre à la reprise de négociations « sérieuses » sans « préconditions ». Ban Ki-moon, tente ainsi d'interpeller le Maroc, sur sa responsabilité supposée dans l'impasse actuelle du dossier, en remettant en cause sa bonne foi, pourtant saluée, depuis avril 2007, par toutes les résolutions du Conseil de Sécurité. En rejetant les « préconditions » et en oubliant volontairement l'esprit des dernières Résolutions du Conseil de Sécurité, appelant les parties « à faire preuve de réalisme et d'esprit de compromis », le Secrétaire Général, vise directement le Royaume qui a, à plusieurs reprises, rappelé et au plus niveau, que l'autonomie sous souveraineté était le compromis le plus extrême qu'il était prêt à réaliser. Ban Ki-moon, en omettant que l'Algérie et le Polisario ont fait du référendum leur inamovible totem, opte clairement pour la politique du « deux poids, deux mesures ».

Le contenu de ce compte-rendu à sens unique, qui ne fait à aucun moment référence aux propos tenus par Salaheddine Mezouar – qui a dû indéniablement interpeller le Secrétaire Général sur l'utilisation éhontée du terme « occupation » et lui signifier la déception légitime du Maroc face à son parti pris et à la perversion de son devoir de réserve – démontre, une nouvelle fois, la volonté de Ban Ki-moon de proposer au Conseil de Sécurité, la modification du cadre et des paramètres de négociations, pour tourner, de fait, définitivement la page de la proposition marocaine d'autonomie.

Cette série d'outrages, sans précédente, adressée au Royaume et exprimée dans un communiqué d'une virulence inédite dans les annales onusiennes, démontrent clairement que Ban Ki-moon assume pleinement ses propos et ses postures, tout en rendant le Maroc – Gouvernement, Parlement, Société Civile et Peuple – coupable d'avoir légitimement condamné avec force les actions, totalement hostiles au Royaume, du Secrétaire Général.

Pire encore, Ban Ki-moon, dont l'impartialité ne fait plus débat aujourd'hui, se permet avec autorité, qualité qui lui manque pourtant dans bon nombre de dossiers internationaux, de remettre en question le droit souverain d'organisation d'une manifestation populaire, soutenue par les partis et donc par les membres du gouvernement. Il devient clair que le Maroc, malgré sa bonne foi, manifestée, une nouvelle fois, à travers le déplacement, à New York, de son Ministre des Affaires Etrangères, est en droit de ne plus rien attendre du Secrétariat Général de l'ONU.

Compte tenu des propos et des postures inadmissibles de Ban Ki-moon exprimés en Algérie et aggravés par le caractère insultant et peu diplomatique de l'entretien du lundi 14 mars, le Royaume doit, au plus vite et sans attendre le contenu du Rapport de Ban Ki-moon – dont la teneur ne fait plus désormais de doute – interpellier les membres du Conseil de Sécurité, seul organe habilité à trancher sur la question du Sahara. Le Maroc devra, en effet, sensibiliser les capitales des Etats membres de l'organe principal de l'ONU, à commencer par Moscou, où se trouve actuellement SM le Roi Mohammed VI, qui est très attachée et sensible au respect de la souveraineté et à la notion de non-ingérence des instances internationales, en leur signifiant qu'il retire sa confiance au Secrétaire Général – et ses représentants – et remet en question sa qualité de facilitateur des négociations et de la mise en œuvre de ses Résolutions.

Le Maroc, doit donc mobiliser au plus vite son appareil diplomatique, avant la présentation en avril prochain du premier « draft » de Résolution par le « Groupe des amis » du Sahara, pour contrer les manœuvres hostiles du Secrétaire Général et minimiser leur impact sur le Conseil de Sécurité. Ces actions sont d'autant plus nécessaires, alors que des bruits de couloirs onusiens semblent mettre en évidence la volonté de Ban Ki-moon de pousser le Conseil de Sécurité à aller plus loin que le changement de cadre et de paramètres de négociations. En effet, il semblerait que le Secrétaire Général, soutenu par une grande puissance occidentale avec la complicité d'Alger, souhaite imposer, par le haut, une « solution » inacceptable pour le Maroc « d'indépendance sous souveraineté ».

Selon toute vraisemblance, les équipes de Ban Ki-moon, seraient sur le point de conceptualiser une proposition de « Commonwealth » et de statut à la « Puerto Rico », qui assurerait, selon eux, l'autodétermination. Les concepteurs de cette proposition en carton, totalement contradictoire avec les réalités locales, défendent l'idée qu'elle permettrait à la fois de répondre aux arguments de souveraineté défendus par le Royaume (allégeance, sécurité, stabilité et autodétermination sans Référendum), tout en offrant au Polisario une « solution » allant beaucoup plus loin que l'autonomie, lui permettant de jouir du statut d' « Etat libre associé », donc d'une citoyenneté propre et indépendante.

*Par Brahim Fassi Fihri, Président Fondateur de l'Institut Amadeus*

[Lire aussi : Sahara : Les turpitudes d'un Secrétaire Général en fin de mandat](#)